



AVIS PUBLIC

Premier projet de règlement numéro 1794-008 modifiant le règlement numéro 1794 relatif aux usages conditionnels

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 12 novembre 2018, le conseil a adopté par résolution le premier projet de règlement numéro **1794-008** intitulé « **Règlement modifiant le règlement numéro 1794 relatif aux usages conditionnels.** ».

Ce projet de règlement vise à rendre les dispositions du règlement relatif aux usages conditionnels applicables, pour l'ensemble du territoire de la Ville, aux systèmes de télécommunication sans fil avec microcellules. Il sera soumis à une séance de consultation publique qui aura lieu le lundi 10 décembre 2018, à 19 heures, à la salle du conseil, à la mairie de Saint-Eustache, située au 145, rue Saint-Louis.

Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté au Service du greffe, à la mairie de Saint-Eustache, pendant les heures normales de bureau.

Fait à Saint-Eustache, ce 13^e jour de novembre 2018.

Le greffier,
Mark Tourangeau